

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Dunières (pôle associatif),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Paul GRANGE)*

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 16

Ayant pris part au vote
(vote public) : 21

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Blanc : 0
- Nul : 0

Date de convocation :

Le 9 décembre 2025

Date d'affichage :

Le 9 décembre 2025

DELIBERATION N° :

DC/2025-12-15/08

OBJET DE LA SEANCE :

Assainissement - Travaux
réseaux au Solier (Dunières)

Signature du marché -
Délégation

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOUNIER Lucien, MOULIN Emmanuel, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas, et Mmes DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline et SOUTRENON Maryline.

Excusée : Mme JAMES Marie-Laure.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. MOULIN Christophe donne pouvoir à M. DURIEUX Pierre.

Mme MARCON Catherine donne pouvoir à Mme DREVET Hélène.

M. SABY François-Régis donne pouvoir à M. MOUNIER Lucien.

M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme SOUTRENON Maryline.

Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à M. POINAS Jean-Michel.

M. CIBERT, Vice-Président, rappelle au Conseil Communautaire les délibérations n° DC/2024-11-04/02 et n° DC/2024-11-04/03 du 4 novembre 2024 actant la prise de la compétence « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines » et approuvant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes (validée par arrêté préfectoral n° BCTE/2024/154 du 4 décembre 2024).

Il explique que des travaux urgents sont à réaliser sur le secteur du Solier à Dunières suite aux inondations du 17 octobre 2024 et en raison de travaux communaux pour aménager un espace sportif de loisirs.

Ces travaux feront l'objet d'un marché lancé très prochainement selon la procédure adaptée afin d'être engagés le plus rapidement possible (date prévisionnelle de démarrage : début mars 2026).

M. CIBERT fait alors part au Conseil Communautaire de la possibilité qui lui est permise de donner délégation au Président (articles L. 5211-2 et L. 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) de signer un marché déterminé avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ; cette délégation comportant alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

AR Prefecture

043-244300307-20251215-DC2025121508-DE
Reçu le 22/12/2025

M. CIBERT propose au Conseil Communautaire de donner délégation au Président pour souscrire le marché pour les travaux d'assainissement au niveau du secteur du Solier à Dunières (estimation 264 350.00 € HT) avant l'engagement de la procédure de passation du marché ; ceci afin que les travaux de réseaux urgents puissent être engagés début mars 2026.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide, conformément aux dispositions des articles L. 5211-2 et L. 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de donner délégation au Président pour souscrire le marché des travaux d'assainissement au niveau du secteur du Solier à Dunières (estimation des travaux : 264 350.00 € HT)
- charge M. le Président de signer le marché correspondant et toutes les pièces s'y afférant dans le cadre de cette délégation.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Jean-Paul GRANGE
Secrétaire de séance,



AR Prefecture

043-244300307-20251215-DC2025121508-DE
Reçu le 22/12/2025

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le